



Nos Ronds dans l'Eau

Association Loi 1901 – Journal Officiel 23 Avril 2011

Mairie 35, Rue de l'Europe - 02850 TRELOU SUR MARNE

Email : nosronds dansleau@sfr.fr - www.nosronds dansleau.e-monsite.com

U.S.E.S.A.
Ferme du Rû Chailly
02650 – FOSSOY

A l'attention de :
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les délégués de l'USESA

Trélou sur Marne, le 12 Septembre 2015

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
Nos réf. : NRDE N° 12/2015

Objet : Réponse à votre courrier du 26 Mai 2015.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués

Nous faisons suite au courrier de l'USESA, en date du 26 mai dernier.

Pour satisfaire les demandes d'informations et de communication de documents formulées dans ce courrier, vous trouverez ci-joints :

- Les statuts à jour de l'association Nos Ronds dans l'Eau,
- La déclaration parue au journal officiel du 23 Avril 2011 sous le numéro 22,
- Les récépissés de dépôt des statuts (modifiés en 2013) en Sous-préfecture,
- La déclaration en Sous-préfecture de Château Thierry de la composition du bureau de l'association,

Ces documents sont amplement suffisants pour justifier nos démarches envers l'USESA.

Pour information, voici la liste des membres de notre Conseil d'Administration :

M. SERRIOT Pascal (Président)
M. GERTENOT Daniel (Vice-président)
M^{me} MALAISE Aurélie (Secrétaire)
M. DECLUNDER Gérard (Trésorier)
M^{me} SCHRÖDER Joëlle,
MM. GUILLAUME Sébastien, HALLE Eric, LOYAUX Emmanuel, OLIVIERI Richard,
PERU Arnaud, WIDLING Bernard.

Toutes ces personnes sont habilitées à signer les courriers de l'association, avec l'accord et sous la responsabilité du Président et du Conseil d'Administration de l'Association.

Vous n'avez toujours pas répondu aux questions posées et n'avez pas fourni les documents demandés dans les courriers que nous vous avons adressés, à savoir :

- Référence : NRDE n° 2 du 24 avril 2015 (Concernant la construction de l'usine de Traitement de Chézy Sur Marne)
- Référence : NRDE n° 4 du 23 mai 2015 (Concernant le programme pluriannuel de travaux).
- Référence : NRDE n° 5 du 23 mai 2015 (Concernant le remplacement des canalisations),

Nous ne pouvons que déplorer cette situation, qui démontre amplement que nos objections et reproches sont fondés.

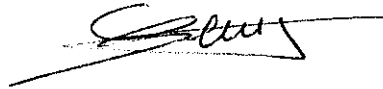
Nous entendons souligner de plus que les délais légaux de communication des documents que nous avons demandés sont très largement dépassés.

Nous vous saurions gré par conséquent de nous transmettre (dans leur forme numérique originale) les documents demandés sans tarder.

Compte tenu de ce fait, nous vous signalons que nous saisissons parallèlement la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nos salutations distinguées.

Le Président
Pascal SERRIOT,



Post-Scriptum :

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer également dans les meilleurs délais les documents suivants (dans leur forme numérique originale) :

- Documents officiels concernant la nature juridique et le mode de fonctionnement de l'USESA,
- Le Règlement intérieur de l'USESA avec l'intégralité de l'annexe 1.
- L'organigramme actuel de l'USESA
- L'intégralité du rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2014.
- L'intégralité du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RAPQSEP) de l'année 2014, dès l'approbation par le Comité syndical.

Copie : M. le Préfet de l'Aisne.